Imprimer

1995/08/28 La langue au coeur de l'éducation

La langue au coeur de l'éducation

Québec, le 28 août 1995. La langue doit être placée au coeur de l'école. Elle n'est pas seulement un puissant outil de communication qu'il faut maîtriser, elle est aussi pour l'individu, la collectivité et les institutions, le fondement de leur identité. En ce sens, les membres de la Commission sur les États généraux de l'éducation se doivent de placer la langue au coeur même des priorités de l'école. Tel est le message principal que le Conseil de la langue française est venu livrer aux membres de la Commission dans le cadre des audiences de ce matin.

Les Québécois existent comme collectivité par ce dénominateur commun qui s'appelle la langue française et qui les particularise. La langue est donc importante en soi. Mais elle vit aussi de sa nécessité ou périt de son inutilité. Or, l'analyse des contextes politique, socio-économique et socioculturel effectuée par le Conseil montre que les défis relatifs à l'aménagement linguistique, qui se poseront au Québec au cours des prochaines années, sont liés à des transformations rapides de la société qui accentuent la plus-value donnée à la langue. La société de l'information et des communications accroît la demande de compétences linguistiques chez les travailleurs; la mondialisation des échanges multiplie les contacts interlinguistiques; l'importance de l'immigration renforce le besoin d'intégration linguistique; et enfin la pénétration de plus en plus grande de produits culturels anglo-américains augmente le besoin d'affirmation de l'identité culturelle et linguistique.

Dans ce contexte, le monde de l'éducation ne peut considérer la langue uniquement comme un outil de communication ou comme une matière comme les autres. Parce qu'elle est intimement liée au développement de la personne, elle doit être reconnue comme le fondement même de l'école.

Comme préalable à toute action pédagogique ou institutionnelle, le Conseil de la langue française estime donc que l'école doit être reconnue comme partenaire privilégié de l'aménagement linguistique. Cette reconnaissance doit être inscrite dans la loi car elle engagerait formellement la responsabilité du système scolaire et le rendrait davantage imputable des résultats à atteindre.

L'analyse de la question de la langue à l'école, l'urgence d'agir et l'obligation d'arriver à de meilleurs résultats pour répondre aux besoins sociolinguistiques du Québec et pour renforcer notre volonté de vivre en français, sont autant de raisons qui militent en faveur de cette reconnaissance officielle du système scolaire comme partenaire de la francisation.

Le rôle de l'école dans l'aménagement linguistique du Québec n'est pas explicite. La *Charte de la langue française* ne confie clairement à l'école que l'intégration des jeunes néo-Québécois. Par ailleurs, les lois, les règlements et même les programmes du ministère de l'Éducation font très rarement référence au rôle de l'école dans la francisation du Québec. Il y a là un vide à combler.

« Cette reconnaissance officielle aurait donc pour objet, de commenter le président du Conseil de la langue française, monsieur Marcel Masse, de concrétiser légalement l'importance réelle du système scolaire dans le projet d'aménagement linguistique, de faire de la langue française la pierre angulaire de l'école et, surtout, de rendre l'école davantage responsable de la réponse aux besoins sociolinguistiques de la société québécoise. Cette reconnaissance, a poursuivi le président, légitimerait aussi davantage les actions à entreprendre pour relever les défis de l'école. Enfin, elle aurait une portée qu'il ne faut pas sous-estimer et qui peut être à la source de changements importants dans l'avenir : elle ne pourrait qu'influencer de façon positive les autres partenaires

2008-00539/

de la francisation dont l'école est en droit d'attendre le soutien. »

-30-

Source : Bruno Giroux (418) 643-2956